



**Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Lors de la séance du Conseil d'Administration
du 05 avril 2023 à 18 h 30
les délibérations suivantes ont été prises :**

N° d'ordre	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	Décision du Conseil d'administration
01-04/2023	Approbation du Compte de Gestion 2022 du CCAS dressé par le Comptable public au Service de Gestion Comptable de Tulle	Approuvée à l'unanimité
02-04/2023	Election du Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2022 du CCAS	Approuvée à l'unanimité
03-04/2023	Délibération sur le Compte Administratif 2022 du CCAS	Approuvée à l'unanimité
04-04/2023	Affectation des résultats du Compte Administratif 2022 du CCAS	Approuvée à l'unanimité
05-04/2023	Vote du Budget prévisionnel 2023 du CCAS	Approuvée à l'unanimité

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE DE ST MEXANT
☎ 05.55.29.30.03 ☎ 05.55.29.39.81

Extrait du registre des Délibérations
Conseil d'Administration CCAS /
Séance ordinaire du 05 avril 2023

Nombre de membres en exercice :	9				
Nombre de membres présents :	7				
Nombre de membres représentés :	2				
Votants =	9	Exprimés =	9	POUR =	9
				CONTRE =	0
				Absentions =	0

N° 1- 04/2023 : Approbation du Compte de gestion 2022
Budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Dressé par le Comptable public
Au Service de Gestion Comptable de Tulle

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de St Mexant se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal et des Cérémonies sur convocation qui leur a été adressée par le Président le 24 mars 2023, conformément aux articles L2121.10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : Patrick BORDAS, Maire, Président du CCAS,
Joëlle BLOYER, Mariane VAREILLE, Nadine BRISSAUD, Stéphanie CHASSING, membres du Conseil d'Administration élues par le Conseil Municipal.
Azadouhie GONTEK, Simone MAURY, membres du Conseil d'Administration nommés par le Maire.

Etaient absentes et excusées : Raymonde CUEILLE, Odile PEYRICAL.

Pouvoirs ont été donnés : par Raymonde CUEILLE à Simone MAURY, Odile PEYRICAL à Joëlle BLOYER.

Secrétaire de Séance : Nadine BRISSAUD.

Monsieur le Président du CCAS rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

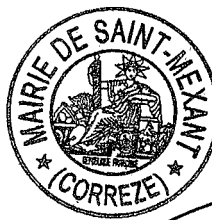
Le Conseil d'Administration,
à l'unanimité des membres présents et représentés

➔ Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- ➔ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrit de passer dans leurs écritures ;
- ➔ Considérant qu'il y a concordance entre ces documents ;
- ➔ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ➔ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ➔ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- ➔ déclare à l'unanimité que le compte de gestion concernant le budget du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la Commune, dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable public au Service de Gestion Comptable de Tulle, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Patrick BORDAS,
Maire, Président du CCAS.



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication devant le Tribunal Administratif de Limoges situé 2 cours Bugeaud, 87000 Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publiée le 26.04.2023

Préfecture de la Corrèze

Reçu le

26 AVR. 2023

Contrôle de Légalité

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE DE ST MEXANT
☎ 05.55.29.30.03 📠 05.55.29.39.81

Extrait du registre des Délibérations
Conseil d'Administration CCAS /
Séance ordinaire du 05 avril 2023

Nombre de membres en exercice :	9				
Nombre de membres présents :	7				
Nombre de membres représentés :	2				
Votants =	9	Exprimés =	9	POUR =	9
				CONTRE =	0
				Absentions =	0

**N° 2- 04/2023 : Election du président de séance
pour le Compte Administratif 2022 du Budget CCAS
(Centre Communal d'Action Sociale)**

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de St Mexant se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal et des Cérémonies sur convocation qui leur a été adressée par le Président le 24 mars 2023, conformément aux articles L2121.10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : Patrick BORDAS, Maire, Président du CCAS, Joëlle BLOYER, Mariane VAREILLE, Nadine BRISSAUD, Stéphanie CHASSING, membres du Conseil d'Administration élues par le Conseil Municipal. Azadouhie GONTEK, Simone MAURY, membres du Conseil d'Administration nommés par le Maire.

Etaient absentes et excusées : Raymonde CUEILLE, Odile PEYRICAL.

Pouvoirs ont été donnés : par Raymonde CUEILLE à Simone MAURY, Odile PEYRICAL à Joëlle BLOYER.

Secrétaire de Séance : Nadine BRISSAUD.

En application de l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, considérant que le Président est tenu de se retirer au moment du vote du Compte Administratif,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
par vote à main levée, à l'unanimité :**

→ procède à l'élection de son président pour le vote des délibérations qui suivent relatives à l'approbation des comptes de l'exercice 2022, à savoir :

♦ Vote du compte administratif du CCAS – exercice 2022,

→ élit Madame Joëlle BLOYER comme présidente de séance spéciale pour l'évocation du compte administratif du budget CCAS de l'exercice 2022.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus,
Au registre sont les signatures, Pour copie conforme

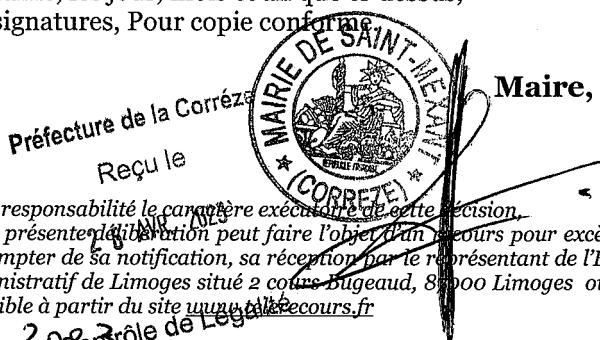
Patrick BORDAS,
Maire, Président du CCAS.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication devant le Tribunal Administratif de Limoges situé 2 cours Bugeaud, 87000 Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publiée le

26.04.2023



DELIBERATION N°3-04/2023

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 05/04/2023 à 18 heures 30

Nombre de membres en exercice 09
 Nombre de membres présents 08
 Nombre de suffrages exprimés 08
 VOTES : Contre =0 Pour =08 Abstentions =0
 Date de convocation : 24/03/2023

Le Conseil D'administration réuni sous la présidence de Joëlle BLOYER

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Patrick BORDAS, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		4 735,69				4 735,69
Opérations de l'exercice	6 744,92	8 735,83			6 744,92	8 735,83
TOTAUX	6 744,92	13 471,52			6 744,92	13 471,52
Résultats de clôture		6 726,60				6 726,60
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	6 744,92	13 471,52			6 744,92	13 471,52
RESULTATS DEFINITIFS		6 726,60				6 726,60

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Joëlle BLOYER, Mariane VAREILLE, Nadine BRISSAUD, Stéphanie CHASSING, Membres du Conseil d'Administration élues par le Conseil Municipal,
 Azadouh GONTEK, Simone MAURY, Membres du Conseil d'Administration nommés par le Maire

Préfecture de la Corrèze

Reçu le

Excusées avec pouvoirs : Raymonde CUEILLE, pouvoir donné à Simone MAURY ; Odile PEYRICAL, pouvoir donné à Joëlle BLOYER

Secrétaire de séance : Nadine BRISSAUD

26 AVR. 2023

Cachet :



Pour expédition conforme,

Le Président,

Patrick BORDAS

Contrôle de Légalité

N° SIRET : 26192270200012	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : CORREZE
Etablissement : CCAS SAINT MEXANT	Année 2022	Poste Comptable: SERVICE DE GESTION COMPT
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Page n° 1	Date d'Édition : 20/04/2023

DELIBERATION N° 4 - du 20/04/2023
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 05/04/2023 à 18 heures 30

Le Conseil D'administration réuni sous la présidence de Joëlle BLOYER après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Patrick BORDAS, Président, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Nombre de membres en exercice	09
Nombre de membres présents	08
Nombre de suffrages exprimés	08
VOTES : Contre =0	Pour =08
Date de convocation :	24/03/2023
Abstentions =0	

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B		
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (8 735.83 - 6 744.92)		6 726,60
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)		1 990,91
		4 735,69
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E		0,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)		
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)		
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)		
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)		0,00

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	6 726,60
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

Joëlle BLOYER, Mariane VAREILLE, Nadine BRISSAUD, Stéphanie CHASSING, Membres du Conseil d'Administration élus par le Conseil Municipal, Azadouhie GONTEK, Simone MAURY, Membres du Conseil d'Administration nommés par le Maire

Excusées avec pouvoirs : Raymonde CUEILLE, pouvoir donné à Simone MAURY ; Odile PEYRICAL, pouvoir donné à Joëlle BLOYER

Secrétaire de séance : Nadine BRISSAUD

Cachet :



Pour expédition conforme,

Le Président,

Patrick Bordas

Préfecture de la Corrèze

Reçu le

26 AVR. 2023

Contrôle de Légalité

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE DE ST MEXANT
☎ 05.55.29.30.03 ☎ 05.55.29.39.81

Extrait du registre des Délibérations
Conseil d'Administration CCAS /
Séance ordinaire du 05 avril 2023

Nombre de membres en exercice :	9				
Nombre de membres présents :	7				
Nombre de membres représentés :	2				
Votants =	9	Exprimés =	9	POUR =	9
				CONTRE =	0
				Absentions =	0

N° 05- 04/2023 : Vote du Budget primitif 2023 du CCAS

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de St Mexant se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal et des Cérémonies sur convocation qui leur a été adressée par le Président le 24 mars 2023, conformément aux articles L2121.10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : Patrick BORDAS, Maire, Président du CCAS,
Joëlle BLOYER, Mariane VAREILLE, Nadine BRISSAUD, Stéphanie CHASSING, membres du Conseil d'Administration élues par le Conseil Municipal.
Azadouhie GONTEK, Simone MAURY, membres du Conseil d'Administration nommés par le Maire.

Etaient absentes et excusées : Raymonde CUEILLE, Odile PEYRICAL.

Pouvoirs ont été donnés : par Raymonde CUEILLE à Simone MAURY, Odile PEYRICAL à Joëlle BLOYER.

Secrétaire de Séance : Nadine BRISSAUD.

M. le Président présente au Conseil d'administration la proposition de budget 2023 relative au budget CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) qui reprend, en plus des propositions nouvelles, les résultats de 2022 en fonctionnement.

Le Conseil d'administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération de ce jour, approuvant le compte administratif 2022 et décidant l'affectation des résultats,
Après examen détaillé des dépenses et des recettes,

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

→ d'adopter le budget annexe CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) 2022, équilibré en recettes et en dépenses, comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses = 13.146,60 €

Recettes = 13.146,60 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.



Patrick BORDAS,
Maire, Président du CCAS.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication devant le Tribunal Administratif de Limoges situé 2 cours Bugeaud, 87000 Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publiée le 26-04-2023